

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RUFFIEUX**
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 07 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 073-217302181-20260407-DCM07042026_021-DE

République Française

DCM 2026-021

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15**
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 01
Procuration : 01
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Claire DELON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emile GUILLORY, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Pierre Yves PASQUALI, Maria PILLOUD, Clément PONÇON, Thomas RÉMY et Patrick SALA.

Absente excusée : Adeline HEYMANN

Pouvoir : Adeline HEYMANN a donné procuration à Claire DELON

Secrétaire de séance : Emilie GUILLORY

Désignation d'un représentant élu au Comité National d'Action Sociale - CNAS

Par délibération N°22 en date du 23 février 2011, le conseil municipal a validé le principe de l'adhésion au Comité national d'action sociale, afin de renforcer l'action sociale à destination de ses agents.

Pour mémoire, le CNAS est une association régie par la loi de 1901 qui a pour but d'améliorer les conditions de vie du personnel et de leur famille en assurant la mise en œuvre de services et de prestations diversifiés.

Elle est chargée de proposer des prestations d'action sociale en faveur des agents de la fonction publique territoriale avec des aides pour les événements de la vie (naissance, mariage, décès, déménagement...), en faveur des enfants (aide rentrée scolaire, aides aux séjours scolaires, aux vacances.....), en faveur de la vie quotidienne.

Afin de maintenir cette prestation, il est nécessaire, compte tenu du renouvellement du conseil municipal, de désigner un nouveau membre, en qualité de délégué élu, pour notamment participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la désignation d'un élu membre en qualité de délégué au CNAS.

Il est proposé la candidature de Madame Véronique MAURICE-RÉMONDAT.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** la nomination de la représentante déléguée et **désigne** à cet effet :

Madame Véronique MAURICE-RÉMONDAT en qualité de déléguée du collège des élus auprès des instances du CNAS.

Monsieur le Maire rappelle que le collège des agents est représenté par Madame Chantal DÉJEY, secrétaire générale.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Emilie GUILLORY



Le Maire,
Olivier ROGNARD

